



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 12 mars 2018 en la Salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger
M. le conseiller Michel Robillard
M. le conseiller Éric Pinard
M. le conseiller Paul Leclair
Mme la conseillère Johanne Dutil

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire suppléant Eric Parent

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire suppléant constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures.

2018-03-025

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclair

QUE la Ville de Léry :

➤ Accepte l'ordre du jour de cette séance sans modification

Adoptée à l'unanimité

2018-03-026

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 février 2018 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

➤ Approuve tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 février 2018.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 28 FÉVRIER 2018

Le Conseil municipal prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport budgétaire pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 28 février 2018.

RECETTES

Les recettes totalisent 3 326 107 \$ soit 75 % du budget total.

Utilisation de la marge de crédit/règlement d'emprunt en 2018 – 0 \$.



No de résolution
ou annotation

2018-03-027

2018-03-028

> PERCEPTION DES TAXES

TAXES 2018

Foncieres, INR, eau, eaux usées, dette, ordures : **596 551 \$** soit 18 % sur un global de 3 306 596 \$.

ARRÉRAGÉS DE TAXES

Année 2017 (solde) 113 257 \$ foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures
Autres années (solde) 34 350 \$

DÉPENSES

Les dépenses d'opération s'établissent à **572 316 \$**, soit 13 % du budget, réparties ainsi :

Administration	18 %	Urbanisme	17 %
Sécurité publique	27 %	Loisirs et culture	19 %
Transport	17 %	Frais de financement	3 %
Hygiène du milieu	9 %	CMM	50 %

Les dépenses d'investissement en 2018 s'établissent à **17 795 \$**.

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Dépôt du rapport sur les engagements financiers et factures à payer au 28 février 2018 au montant de 177 571,82 \$.

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- > Approuve ces engagements financiers et factures à payer qui totalisent la somme de 177 571,82 \$ pour le mois de février 2018.

Adoptée à l'unanimité

ÉLECTIONS 2017 – DÉPÔT DE RAPPORTS DE LA LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES

Conformément à l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2) (L.E.R.M.), le secrétaire-trésorier dépose les rapports de la liste des donateurs et rapport de dépenses transmis par deux candidats (Walter Letham et Félix Bélanger) en vertu de l'article 513.1 *L.E.R.M.*

RESSOURCES HUMAINES

Aucun dossier

RÈGLEMENTS

Aucun règlement

URBANISME – VOIRIE

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 1336, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 8 février 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée ;



No de résolution
ou annotation

2018-03-029

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclair

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant l'agrandissement du bâtiment principal de la propriété sise au 1336, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 1270, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 5 février 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Michel Robillard
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant les rénovations extérieures (revêtement extérieur et fenestration) du bâtiment principal de la propriété sise au 1270, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – LOT 5 141 016 (RUE DU PARC-NOTRE-DAME)

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 6 février 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée avec une condition ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Michel Robillard
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclair

2018-03-030



No de résolution
ou annotation

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant deux nouvelles constructions sises sur le lot 5 141 016 (rue du Parc-Notre-Dame), en la Ville de Léry, le tout en respectant la condition suivante élaborée par le Comité consultatif d'urbanisme :
 - Planifier une intervention en cour avant pour chacun des terrains, permettant une bonne gestion des eaux de ruissellement.

Adoptée à l'unanimité

ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

ÉCOCENTRE BEAUHARNOIS – ENTENTE 2018

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry désire conclure une troisième entente donnant accès aux services de l'Écocentre de la Ville de Beauharnois afin de mieux desservir ses citoyens et entrepreneurs et de permettre la disposition de certaines matières résiduelles de façon plus écoresponsable ;

CONSIDÉRANT le projet d'entente d'une durée d'un an entre la Ville de Léry et la Ville de Beauharnois débutant le 1^{er} février 2018 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de services donnant accès aux citoyens et entrepreneurs de la Ville de Léry à l'Écocentre de la Ville de Beauharnois.

Adoptée à l'unanimité

2018-03-031

SÉCURI-PARC DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY – ENTENTE 2018

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry désire conclure une entente avec la MRC de Beauharnois-Salaberry afin de se prévaloir de son service de Sécuri-Parc pour la saison estivale 2018 ;

CONSIDÉRANT le projet d'entente concernant le service de Sécuri-Parc de la MRC de Beauharnois-Salaberry offert à la Ville de Léry ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

QUE la Ville de Léry :

- Autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente concernant le service de Sécuri-Parc de la MRC de Beauharnois-Salaberry offert à la Ville de Léry pour la saison estivale 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-03-032

ADJUDICATION DU CONTRAT RELATIF AUX LIGNES DE RUES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a demandé des soumissions par voie d'invitation auprès de quatre entrepreneurs de la région pour la réalisation de travaux de lignes de rues dans la municipalité ;



No de résolution
ou annotation

2018-03-034

CONSIDÉRANT les soumissions déposées au 8 mars 2018, à savoir :

Lignes Maska	13 252,00 \$
Marquage de lignes Viau	10 775,90 \$
Profilco Inc	11 881,34 \$

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions démontre que la proposition de Marquage de lignes Viau s'avère être la plus basse conforme aux documents de soumissions ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclaire
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Adjuge à la compagnie Marquage de lignes Viau le contrat relatif à la fourniture de lignes de rues au montant de 10 775,90 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée ;
- Autorise le paiement des coûts à même les fonds prévus au budget.

Adoptée à l'unanimité

**ADJUDICATION DU CONTRAT RELATIF À LA TONTE DE PELOUSES POUR
LES ANNÉES 2018 ET 2019 DE CERTAINS TERRAINS DE LA VILLE DE LÉRY**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a demandé des soumissions par voie d'invitation auprès de quatre entrepreneurs de la région pour des travaux de tonte de pelouses pour les années 2018 et 2019 de certains terrains de la municipalité ;

CONSIDÉRANT les soumissions déposées au 8 mars 2018, à savoir :

Les Entreprises Deling Inc.	17 247,00 \$
Les Entreprises M.G. Enr.	29 893,50 \$
Les Entreprises Shayne Bilton Inc.	34 865,00 \$

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions démontre que la proposition de Les Entreprises Deling Inc. s'avère être la plus basse conforme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

QUE la Ville de Léry :

- Adjuge à la compagnie Les Entreprises Deling Inc. le contrat relatif à la tonte de pelouses pour les années 2018 et 2019 de certains terrains de la Ville de Léry au montant de 17 247,00 \$, taxes incluses, selon la soumission déposée.
- Indique que la Ville de Léry pourra, selon la soumission déposée, reconduire le contrat pour l'année 2020 aux mêmes termes.
- Autorise le paiement des coûts à même les fonds prévus au budget.

Adoptée à l'unanimité

2018-03-035

**HÔTEL DE VILLE – CONVERSION DE LUMINAIRES POUR ÉCLAIRAGE AU
DEL**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry désire convertir 64 luminaires de l'hôtel de ville pour un éclairage au DEL ;

CONSIDÉRANT les soumissions déposées, à savoir :

Alex Lambert Électrique	9 600,00 \$
J.C. Barrette Inc.	11 436,05 \$



No de résolution
ou annotation

2018-03-036

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions démontre que la proposition d'Alex Lambert Électrique s'avère être la plus basse conforme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'offre de services d'Alex Lambert Électrique afin de convertir 64 luminaires de l'hôtel de ville pour un éclairage au DEL au coût de 9 600 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée.
- Autorise le paiement des coûts nets des taxes à même le fonds de roulement, remboursable en cinq versements égaux annuels à partir de 2019.

Adoptée à l'unanimité

NATURE-ACTION QUÉBEC – MANDAT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry souhaite entamer des discussions préliminaires pour la possible acquisition de certains terrains situés dans le Boisé Châteauguay-Léry, entre autres, ceux appartenant à la Fondation de la Faune du Québec ;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels soumise pour la préparation de scénarios budgétaires à cette fin par l'organisme à but non lucratif Nature-Action Québec le 22 février 2018 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Michel Robillard

QUE la Ville de Léry :

- Mandate l'organisme à but non lucratif Nature-Action Québec afin de procéder à la préparation de scénarios budgétaires pour la possible acquisition de certains terrains situés dans le Boisé Châteauguay-Léry, entre autres, ceux appartenant à la Fondation de la Faune du Québec, le tout selon un mode de tarification à taux horaire selon la soumission déposée le 22 février 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-03-037

DUFRESNE HÉBERT COMEAU - MANDAT

CONSIDÉRANT QUE M. Robert Poitevin a déposé une demande introductive d'instance en dommages contre la Ville de Léry à la Cour du Québec (Chambre civile) du district de Beauharnois (Dossier numéro 760-22-010868-175) relative à sa propriété sise au 1353, chemin du Lac-Saint-Louis en la Ville de Léry ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

QUE la Ville de Léry :

- Mandate les avocats Dufresne Hébert Comeau Inc. afin de défendre ses intérêts dans le cadre de la demande introductive d'instance en dommages de M. Robert Poitevin à la Cour du Québec (Chambre civile) du district de Beauharnois (Dossier numéro 760-22-010868-175) relative à sa propriété sise au 1353, chemin du Lac-Saint-Louis en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES DOSSIERS

Aucun dossier



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

ORGANISATION PARA-MUNICIPALE

MRC DE ROUSSILLON

Aucune information

TRANSPORTS ACCÈS INC.

Aucune information

INFORMATION AUX CITOYENS

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu le lundi 9 avril 2018.

Compte de taxes municipales 2018 – La première échéance était le jeudi 1^{er} mars 2018. La deuxième échéance est le lundi 4 juin 2018.

Le Carnaval d'hiver de la Ville de Léry a eu lieu le dimanche 18 février 2018 au Parc Multifonctionnel. La Ville de Léry désire remercier tous les bénévoles et les participants.

Des cours de Zumba ont lieu tous les mercredis de 19 heures à 20 heures jusqu'au 4 avril 2018 à l'hôtel de ville.

La Chasse aux cocos de Pâques aura lieu le samedi 31 mars 2018 au Parc Georges-Rufiange de 10 heures à midi.

La MRC de Roussillon tiendra, les 20 et 21 avril 2018, la deuxième édition de son Salon du livre régional qui se tiendra à Châteauguay sur le site du Pavillon de l'île. La programmation complète des activités de la Semaine de la littérature et du Salon du livre ainsi que la capsule vidéo promotionnelle sont disponibles sur roussillon.ca.

Un tournoi de crible par équipe (2) est organisé par les loisirs de la Ville de Léry le samedi 7 avril 2018. L'inscription des participants débute à 12 h 30 et le tournoi débute à 13 h 15.

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS (ÈRE)

M. le conseiller Gérald Ranger félicite le Club Optimiste de la Ville de Léry pour la tenue de son tournoi de golf sur le Lac-Saint-Louis le 24 février 2018.

M. le conseiller Michel Robillard indique que l'entente donnant accès aux services de l'Écocentre de la Ville de Beauharnois est au coût de 45 \$ par visite pour la Ville de Léry.

M. le conseiller Éric Pinard ajoute que l'entente donnant accès aux services de l'Écocentre de la Ville de Beauharnois a permis de diminuer le tonnage de vidanges par porte en la Ville de Léry.

M. le conseiller Paul Leclair mentionne que le Comité des ressources humaines poursuit son travail. Il a aussi apprécié sa participation au tournoi de golf sur le Lac-Saint-Louis du Club Optimiste de la Ville de Léry.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire suppléant invite les personnes présentes à poser leurs questions sur tout sujet.

Les questions portent sur la procédure d'embauche d'employés, l'entente donnant accès aux services de l'Écocentre de la Ville de Beauharnois, la superficie du lot 5 141 016 (rue du Parc-Notre-Dame), le service de Sécuri-Parc de la MRC de Beauharnois-Salaberry offert à la Ville de Léry pour la saison estivale 2018, la demande introductive d'instance en dommages relative à la propriété sise au 1353, chemin du Lac-Saint-Louis en la Ville de Léry, les exigences et conditions demandées par le Comité consultatif d'urbanisme, le rehaussement de la capacité des étangs aérés et le travail de la firme Macogep, le mandat à l'organisme à but non lucratif Nature-Action Québec afin de procéder à la préparation de scénarios budgétaires pour la possible acquisition de certains terrains situés dans le Boisé Châteauguay-Léry, le suivi des nouveaux développements et les variances possibles dans les zones prévues pour la densification dans le plan d'urbanisme, le règlement de contrôle intérimaire numéro 2014-433, la possibilité de webdiffusion des séances ordinaires du Conseil municipal ainsi que sur le règlement des nuisances (possible ajout d'un article contre le bruit des souffleurs à feuilles).



No de résolution
ou annotation

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard, appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil, que la présente séance soit et est levée ; il est 20 h 47.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE SUPPLÉANT

DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER